



LA VILLE DE SERRIS (77) recrute AUXILIAIRE DE PUERICULTURE – (H/F)

CDD à temps complet en remplacement – 35h/semaine
A pourvoir dès que possible

Située à proximité des Parcs Disney à Marne la vallée, Serris est une ville jeune et dynamique de près de 10 000 habitants, connaissant un fort développement économique et démographique. Desservie par l'autoroute A4, la ville est facilement accessible en RER A.

Pour répondre aux besoins de sa population, la ville est engagée dans une politique petite enfance exigeante, et dispose de trois crèches (90 berceaux) et d'un RAM communal créé en 2017.

Missions :

Sous la responsabilité hiérarchique de la responsable de la crèche, vos missions seront de :

- Garantir une qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille ;
- Prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe, en assurant les soins quotidiens (soins, hygiène, sécurité, sommeil, etc.) et en répondant aux besoins affectifs, éducatifs et ludiques de chaque enfant ;
- Participer à l'élaboration et au suivi du projet éducatif de la structure ;
- Organiser et participer à l'adaptation de l'enfant ;
- Aménager les espaces selon les besoins des enfants ;
- Mettre en place des activités d'éveil afin de favoriser le développement de l'enfant.
- Participer à l'entretien et la remise en ordre des pièces, des locaux, du matériel utilisé pour la toilette, les repas et les différentes activités. Assurer l'hygiène de l'environnement de l'enfant (locaux et jeux de l'unité d'affectation)
- Participer aux groupes de réflexion (équipes, direction, psychologue, médecin)

Profil :

Impérativement titulaire du Diplôme d'auxiliaire de puériculture

Capacités d'observation, d'écoute, de remise en cause et de communication vis à vis des enfants et de leur environnement

Connaître les besoins du jeune enfant : connaissances sur le développement psychomoteur de l'enfant et de son accompagnement ; connaissance des soins à l'enfant et des maladies infantiles

Connaître les méthodes HACCP

Expérience minimum d'un an en établissement d'accueil du jeune enfant

Dynamique, à l'écoute, esprit d'équipe, capacité d'adaptation, ponctuel, curiosité intellectuelle et créatif.

Temps de travail : 35h par semaine

Horaires variables selon l'amplitude horaire de la structure : 7h – 19h15.

Possibilité de réunions en soirée.

Statut : Contractuel - Cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe.

Rémunération : statutaire et régime indemnitaire.

Durée de la mission : contrat de remplacement

Date limite de candidature : 28/06/2019

Pour répondre à cette offre :

Adresser CV et lettre de motivation à Monsieur le Maire de Serris, par mail à : recrutement@serris.fr